

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 2007-540 du 02 Novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 2004-326 du 07 Juin 2004 portant nomination de Monsieur Salomon D.E. BIOKOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU le Décret N° 2005-473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON-GUEZO en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Compte rendu intégral avec les conclusions issues des travaux de la Session Ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 13 Mai au 11 Juillet 2008 ;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont promues à titre normal et civil dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang à compter de la date de leur réception dans le nouveau grade, les personnalités béninoises dont les noms suivent :

Au Grade de Commandeur

\* Ministère du Développement de l'Economie et des Finances

Monsieur CODJIA Arcadius Bertrand – Administrateur des Finances  
(Ancien Off/ONB par Décret n° 2000-345 du 19 Juillet 2000, reçu le 29/12/2000)

Au Grade d'Officier

\* Ministère du Travail et de la Fonction Publique

Monsieur ALASSANE Kourma Kemoko Moussa – Cadre Supérieur de la Sécurité Sociale  
(Ancien Chev/ONB par Décret n° 97-369 du 28 Juillet 1997, reçu le 26 Septembre 1997)

**Article 2** : Sont nommées à titre normal et civil dans l'Ordre National du Bénin au grade de chevalier pour prendre rang à compter de la date de leur réception dans l'Ordre, les personnalités béninoises dont les noms suivent :

\* Présidence de la République

● Monsieur HOUNDOTE Alfred – Administrateur du Travail

\* Cour Constitutionnelle

Monsieur DEGUENON Barthélémy – Professeur de Droit Public

\* Cour Suprême

Monsieur TAKIN Emile – Magistrat

\* Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication

Messieurs :

MAMA Soumaïla Célestin – Journaliste  
SOUMANOU Ismaël Yves – Journaliste

\* Ministère du Développement de l'Economie et des Finances

Mesdames :

HOUSSOU Christine – Administrateur des Impôts  
LIMA Rufine – Administrateur des Impôts

Messieurs :

DENDE Affo Adam, Contrôleur des services financiers et banques  
GANKPA Coassi Corneille – Administrateur des Impôts (er)  
KOUKPAÏZAN Vincent de Paul Kocou – Administrateur des Impôts

\* Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

Messieurs :

BIO DJARA Bio Kpontigui – Ingénieur Développement Rural  
ESSOUMAN Henry – Ingénieur Agronome  
KORA Lafia Philippe – Ingénieur Agronome

\* Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau

Messieurs :

DAKENON Armand Stanislas Raoul – Ingénieur en électro  
DANSOU Gabriel Honoré Gbénou – Ingénieur Pétrolier

\* Ministère des Affaires Etrangères

Monsieur DJAKPO Paulin - Administrateur Civil

\* Ministère de la Santé Publique

Madame RAMANOU Ganignatou – Technicienne Supérieure de Laboratoire

Messieurs :

HOUTOUKPE Tankpinou André – Médecin  
SAGBOHAN Minassou Auguste – Administrateur Civil

\* Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Professionnelle

Monsieur HOUNGBEDJI Antonnin – Enseignant Conseiller Pédagogique

\* Ministère du Travail et de la Fonction Publique

Madame BAKARY Chakiratou – Administrateur

Messieurs :

ALLINGLA Bernard Zanmenou – Ingénieur  
DAGA Versir Jean Sabin – Administrateur des Services de Sécurité Sociale

\* Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies

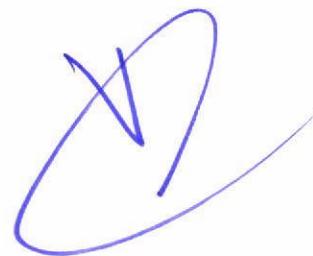
Messieurs :

BEWA René – Administrateur des PTT et Communicateur  
BOKO Fréjus Jean Baptiste Mètongnimèton – Administrateur, Journaliste

**Article 3** : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 août 2008

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



**Dr Boni YAYI**

Pour le Grand Chancelier de l'Ordre  
National du Bénin p.i. et p.o.  
Le Vice Grand Chancelier



Romain VILON GUEZO

**Ampliations** : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES  
26 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 12 – DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-  
DCCT 3 – BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 27 .